



**IMPORTANT**

## PLAN de PREVENTION du STRESS :

### La DIRECTION LEGALISE la SOUFFRANCE au TRAVAIL.

⇒ La déclaration des élus Sud, le 20 octobre, lors de la réunion du CHSCT de la CE BPL :

#### « VOTE sur le projet d'AVIS sur le PLAN de PREVENTION du STRESS

- Après le constat en séance du maintien par la direction du paragraphe « sur le suivi commercial, limiter les mails de reporting des opérations ou des productions à une périodicité au maximum quotidienne (sauf opérations très ponctuelles), favoriser les messages oraux et privilégier les reporting hebdomadaires »,
- Après le refus de la direction de supprimer le benchmark,
- Après le refus de la direction de mettre en place un outil fiable et infalsifiable de la mesure du temps de travail, permettant de supprimer le travail masqué,
- Suite à l'incapacité de la direction de nous fournir le volume d'heures supplémentaires effectuées par les salariés pour l'année 2011 (demande déjà formulée lors du CHSCT du 5 octobre 2011),
- Face au plan dit de « prévention » du stress qui se contente de lister des principes généraux pour soigner les conséquences, mais qui ne s'attaque nullement aux causes qui trouvent leur origine dans l'organisation même du travail en notre établissement,

*La délégation **Sud** ne peut participer à un vote qui va permettre d'officialiser un texte patronal qui aboutit à un positionnement encore plus dur, pour les salariés, que les pratiques précédentes dénoncées par tous les syndicats.*

*Ces mêmes pratiques ont été clairement dénoncées par le ministère du travail dans le courrier du 26 juillet 2011 rédigé par Mr l'inspecteur du travail, prenant appui sur les constats des médecins du travail et le discours permanent des élus du personnel, en particulier du CHSCT et des organisations syndicales.*

*A partir de ce qui ressemble à une véritable provocation du directoire sur un dossier que nous travaillons en commun depuis de nombreux mois, voire années, les élus **Sud** ne participeront pas à ce vote car ce plan de prévention du stress laisse toute latitude aux hiérarchiques pour poursuivre leur acharnement à l'encontre des salariés qui en souffrent chaque jour.*

*Dans le seul intérêt de la santé des salariés, ils demandent aux autres organisations syndicales de se rallier à ce positionnement en quittant la salle avec eux. »*

Après que les élus **Sud** aient quitté la séance, le SU/UNSA et la CFDT ont voté, certes un avis négatif, mais un avis qui permet aux patrons de mettre en œuvre son contenu.

**Un vrai scandale !**

.../...

⇒ **Que le directoire néglige les salariés et de ses représentants, c'est monnaie courante à la CEBPL.**

Mais qu'ils n'hésitent pas à se moquer et à désavouer ainsi l'inspecteur et les médecins du travail sur un sujet aussi grave que la santé des salariés est une nouveauté.

Certes, Mme Destailleur n'a pas du apprécier ce courrier (que nous tenons à la disposition des salariés qui souhaitent en prendre connaissance) daté du 26 juillet qu'elle a reçu de l'inspecteur du travail qui développe ses constats, ses interrogations, ses recommandations et ses directives (6 pages sur les seuls points : Stress au travail / Risques psychosociaux et Horaires de travail / Temps masqués).

⇒ Mais là, dans ce texte validé par vote lors de cette séance CHSCT du 20 octobre, **elle donne officiellement, là où rien n'était écrit auparavant, tous les pouvoirs aux hiérarchiques :**

- en stipulant dans ce texte « privilégier les reporting hebdomadaires », **mais sans proscrire les reporting quotidiens,**
- en refusant « la suppression du benchmark », c'est-à-dire **en exhortant à la compétition entre les salariés,**
- en rejetant « la mesure du temps de travail », c'est-à-dire **en favorisant les dépassements d'horaires, non rémunérés et donc en s'exonérant d'embaucher,**
- en refusant de « fournir le volume d'heures supplémentaires effectuées », c'est-à-dire **en avouant qu'elles ne sont pas comptabilisées.**

Notre syndicat Sud CEBPL se refuse catégoriquement à cautionner, d'une manière ou d'une autre, un « PLAN de PREVENTION du STRESS » dont la mise en application sera dramatique pour la santé des salariés.
--

**C'est pourquoi nous allons réaffirmer auprès de l'inspecteur et des médecins du travail que ce « catalogue à la Prévert » n'a pour objectif que de les « rassurer », que sur les régimes oppressifs quotidiens les plus criants auxquels sont soumis les salariés, il n'y a rien de concret, rien qui n'engage la direction et l'encadrement. Bien au contraire !**

**ATTENTION ! Ce DOSSIER REPRESENTE TOUS les DANGERS pour les SALARIES de la CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE !**

**SAUF à PRENDRE TOUS ENSEMBLE ce COMBAT à « BRAS-LE-CORPS », NOUS CONTINUERONS de « SOUFFRIR au TRAVAIL » !**

**Le 27 octobre 2011**

**Pour la section Sud CEBPL**

Le bureau syndical : Christian BERVAS, Fabienne CHACUN, Fabien CLOIREC, Isabelle CORDIER, Claude CORBEL, Dominique GUILLOUX, Yves Le COSSEC, Christian PERRIN, Valérie RAULT, Jean-François TANGUY, Hervé TESSIER.